

Madame Stéphanie RIST

Ministre de la Santé, des Familles,
de l'Autonomie et des Personnes handicapées
14, Avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

LE SECRETAIRE GENERAL

Réf. 2026/06/22 DB/CR

Paris, le 26 juin 2026

OBJET : Préavis de grève du jeudi 2 juillet 2026 au jeudi 15 octobre 2026 minuit

Madame la Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Fonctionnaires et aux articles L.2512-1 et L.2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision prise par la Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière (FO-SPSS) de déposer un préavis de grève du **2 juillet 2026 au 15 octobre 2026 minuit**.

Il concerne les personnels médicaux et non médicaux, agents des établissements de la fonction publique hospitalière relevant de notre Fédération.

Cette décision est motivée par **l'aggravation constante de la situation dans les établissements de santé, sociaux et médico-sociaux**, caractérisée notamment par :

- La pénurie persistante de personnels médicaux et non médicaux ;
- L'aggravation des difficultés de recrutement et de fidélisation des professionnels ;
- La dégradation continue des conditions de travail ;
- L'augmentation de la charge de travail et de l'épuisement professionnel ;
- La multiplication des fermetures de lits, de services et des restrictions d'activité ;
- L'insuffisance des financements alloués aux établissements ;
- Les difficultés croissantes de prise en charge des patients, résidents et usagers ;
- La poursuite des restructurations, mutualisations et réorganisations remettant en cause l'accès aux soins et la qualité du service public ;
- L'absence de réponses concrètes aux revendications portées par les personnels et leurs représentants.

Ce préavis de grève couvrira les initiatives et mobilisations de nos syndicats sur l'ensemble du territoire national, en métropole, les départements d'Outre-Mer et dans l'océan Indien. Il couvrira également les absences de l'ensemble des personnels de la Fonction Publique Hospitalière, notamment concernant les revendications suivantes :

- Revalorisation immédiate du point d'indice de 10 % ;
- Amélioration des grilles indiciaires et des déroulements de carrière ;
- Maintien de la rémunération à 100 % en cas d'arrêt maladie ;
- Arrêt des suppressions de postes et recrutement partout où c'est nécessaire ;
- Arrêt des restructurations, fusions, mutualisations des services, établissements et opérateurs, qui entraînent des fermetures de lits ;
- Abrogation de la réforme des retraites ;
- Défense et renforcement de la Sécurité sociale ;
- Un budget 2026 à la hauteur des besoins de la santé, de l'autonomie et du social, sans restriction ;
- Arrêt des suppressions des places et renforcement des capacités dans les Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) ;
- Amélioration des articles L.722-1 à L.722-3 dans le cadre des soins gratuits de la PSC et mise en place d'une complémentaire santé à haut niveau de remboursement ;
- Amélioration de la Prévoyance statutaire et dispositif additionnel assurant la compensation des pertes de rémunération au-delà des droits statutaires ;
- Versement d'une **prime canicule** pour l'ensemble des personnels exposés aux contraintes liées aux épisodes de fortes chaleurs, ainsi que d'une **indemnité de déplacement** prenant en compte les frais engagés dans le cadre de l'exercice professionnel ;
- Respect effectif du droit à **trois semaines consécutives de congés annuels**, incluant les week-ends de début et de fin de période, pour tous les personnels qui en font la demande durant la période estivale.

Notre Fédération demeure disponible pour toute négociation permettant de répondre aux revendications exprimées par les personnels et d'apporter les moyens nécessaires au bon fonctionnement des établissements de santé.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

Didier BIRIG
Secrétaire Général

